

No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Province de Québec
Comté de Témiscamingue
Municipalité de Lorrainville**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, le **mardi 19 janvier 2021 à 19 h**, dûment convoquée et tenue selon la loi à la salle du conseil, située au 2, rue Saint-Jean-Baptiste Est à Lorrainville, **exceptionnellement sans la présence du public**, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 qui dit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres, le tout suivant le prolongement de l'état d'urgence sanitaire jusqu'au 15 janvier 2021, par le décret 1-2021.

Sont présents :

M. Jacques Boucher, conseiller numéro 1 (par Zoom)
M^{me} Mélanie Roy, conseillère numéro 2 (par Zoom)
M. Alain Pelletier, conseiller numéro 3 (par Zoom)
M^{me} Aline Beauregard, conseillère numéro 4 (par Zoom)
M. Réjean Paquin, conseiller numéro 5 (par Zoom)
M. Gaétan Rocheleau, conseiller numéro 6 (par Zoom)

Formant quorum sous la présidence de M. Simon Gélinas, maire, présent au bureau municipal de Lorrainville

Présence également de M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, au bureau municipal de Lorrainville

Veillez noter que les conseillères et les conseillers sont présents par Zoom dû au couvre-feu exigé par le gouvernement.

8228-01-21

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

« Adopté »

8229-01-21

Adoption des procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 et de la séance ordinaire du 8 décembre 2020

ATTENDU QUE les procès-verbaux de la séance extraordinaire du 8 décembre 2020 et de la séance ordinaire du 8 décembre 2020 ont été remis électroniquement le 14 janvier 2021 à tous les élus;

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les procès-verbaux sont adoptés et signés, tout comme s'ils avaient été lus.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8230-01-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Adoption des comptes et salaires de décembre 2020

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE les comptes de décembre 2020, au montant de 209 666,92 \$ et les salaires nets de décembre 2020, au montant de 33 693,47 \$, sont vérifiés (exceptionnellement dû au couvre-feu exigé par le gouvernement) par M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière et M. Simon Gélinas, maire soient adoptés et payés.

« Adopté »

Je, soussignée, Francine Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, certifie par les présentes qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses autorisées en vertu des résolutions adoptées ont été autorisées par le conseil (CM, art.961).

Signé à Lorrainville ce 19 janvier 2021.

(S) Francyne Bleau _____

Francyne Bleau
Directrice générale/secrétaire-trésorière

Première période de questions (15 minutes)

Première période de questions (15 minutes). Il n'y a personne dans la salle. La séance ordinaire est tenue exceptionnellement sans la présence du public, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'Arrêté ministériel 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Un avis public a été mis sur le site Web de la municipalité le 5 janvier 2021 afin que les citoyens puissent envoyer leurs questions avant 16 h 30 le 19 janvier 2021.

Dépôt des différents rapports et documents

- Rapport des dossiers en cours de la directrice générale/secrétaire-trésorière pour le mois de décembre 2020 par M^{me} Francyne Bleau;
- Rapport du directeur des travaux publics pour le mois de décembre 2020 par M. Stéphane Fortin;
- Rapport de la gérante du Centre Richelieu pour le mois de décembre 2020 par M^{me} Josée Beauregard;
- Rapport du technicien en eau pour le mois de novembre 2020 par M. Adil Fouassi;
- Rapport du préposé aux communications pour le mois de décembre 2020 par M. Robert Hénault;
- Rapport de la directrice générale adjointe pour le mois de décembre 2020 par M^{me} Marguerite Lachance;
- Rapports des locations du Centre Richelieu;
- États financiers du 1^{er} janvier 2020 au 30 novembre 2020;
- Correspondance;
- Information et échange;
- Registre du coronavirus de décembre 2020 :
 - a) Francyne Bleau
 - b) Marguerite Lachance
 - c) Josée Beauregard
 - d) Lynda Gauvin
 - e) Robert Hénault
 - f) Francine Aubut
- Rapport de la patinoire pour décembre 2020.



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Points de décision sur l'ordre du jour

- 6.1 Adoption du règlement numéro 176-12-2020 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux relatifs au rechargement, nivelage, compactage, creusage de fossés pour le chemin des Quinze, le chemin des 7^e-et-1^{er}-Rangs, la nouvelle rue pour les grands terrains et en plus sur la rue Saint-Joseph Nord l'asphaltage et l'isolation de certaines portions;
- 6.2 Permanence de M^{me} Lynda Gauvin, secrétaire-trésorière adjointe;
- 6.3 Adoption du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;
- 6.4 Adoption du rapport d'activité annuel 2019-2020 (an 3) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- 6.5 Demande de IDKO maison pour enseignes de stationnement;
- 6.6 Mettre des barrages routiers en place;
- 6.7 Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats – Outaouais;
- 6.8 Demande d'achat pour la gratte de ski de fond;
- 6.9 Autoriser la vente du camion 6 roues;
- 6.10 Adoption du budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2021;
- 6.11 Demande d'appui pour la rénovation de la Maison des Jeunes du Témiscamingue;
- 6.12 Acceptation de l'offre d'achat pour le 25, rue Goulet, matricule 1546 65 9533;
- 6.13 Appui aux commerces contre les achats groupés gouvernementaux.

8231-01-21

Adoption du règlement numéro 176-12-2020 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux relatifs au rechargement, nivelage, compactage, creusage de fossés pour le chemin des Quinze, le chemin des 7^e-et-1^{er}-Rangs, la nouvelle rue pour les grands terrains et en plus sur la rue Saint-Joseph Nord l'asphaltage et l'isolation de certaines portions

ATTENDU QUE l'avis de motion et le projet de règlement ont été déposés à la séance du 8 décembre 2020;

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le règlement numéro 176-12-2020 décrétant un emprunt pour l'exécution des travaux relatifs au rechargement, nivelage, compactage, creusage de fossés pour le chemin des Quinze, le chemin des 7^e-et-1^{er}-Rangs, la nouvelle rue pour les grands terrains et en plus sur la rue Saint-Joseph Nord l'asphaltage et l'isolation de certaines portions. Pour un emprunt de 920 000 \$.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation

8232-01-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Permanence de M^{me} Lynda Gauvin, secrétaire-trésorière adjointe

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a engagé M^{me} Lynda Gauvin en date du 20 janvier 2020, comme secrétaire-trésorière adjointe (résolution numéro 8053-01-2020) et que sa période de un an de probation est terminée;

ATTENDU QUE M^{me} Lynda Gauvin sera nommée au poste de directrice générale/secrétaire-trésorière en date du 1^{er} janvier 2022 au taux de la table salariale de la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville soit 37,74 \$ de l'heure;

ATTENDU QUE pour l'année 2021 elle travaillera en étroite collaboration avec M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, après la vérification comptable, en plus de combiner les tâches de comptabilité;

ATTENDU QUE la Politique des conditions de travail des cadres et du personnel de la municipalité de Lorrainville se termine le 31 mai 2021, elle n'aura pas de contrat avant cette date. Par contre, un contrat pour le poste de directrice générale/secrétaire-trésorière sera signé pour entrer en vigueur au 1^{er} janvier 2022;

ATTENDU QUE voici les conditions qui s'appliqueront jusqu'au 31 décembre 2021 :

- Assurance collective maladie : contribution municipale 50 % et contribution employé 50 %;
- Régime de pension collectif : contribution municipale 5 % et contribution employé 5 %;
- 12 congés fériés;
- 56 heures de congés mobiles;
- 120 heures de vacances;
- Poste permanent cadre;
- Augmentation de 4 \$ l'heure le 1^{er} juin 2021;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise la permanence de M^{me} Lynda Gauvin aux conditions ci-haut mentionnées. Sa date de début d'embauche est le 20 janvier 2020.

« Adopté »

8233-01-21

Adoption du rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle

ATTENDU QU'au moins une fois par année à une date déterminée à la discrétion de la municipalité, cette dernière doit déposer, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application de son *Règlement sur la gestion contractuelle* (article 938.1.2 du Code municipal);



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le rapport suivant :

L'application du « Règlement numéro 151-09-2018 établissant la Politique de gestion contractuelle » n'a soulevé aucune problématique ou situation particulière pour l'année 2020;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a utilisé le « Règlement numéro 151-09-2018 établissant la Politique de gestion contractuelle », deux fois de janvier 2020 au 31 décembre 2020 pour octroyer un contrat de déneigement au montant de 81 561,11 \$ plus taxes et un contrat pour un nouveau chemin au montant de 89 350 \$ plus taxes.

« Adopté »

8234-01-21

Adoption du rapport d'activité annuel 2019-2020 (an 3) pour le plan de mise en œuvre du schéma de couverture de risques en sécurité incendie

ATTENDU QUE l'adoption du schéma révisé de couverture de risques en sécurité incendie par le conseil de la MRC de Témiscamingue le 18 octobre 2017 et l'entrée en vigueur dudit schéma révisé le 25 octobre 2017;

ATTENDU QUE l'article 35 de la *Loi sur la sécurité incendie* prévoit que toute autorité locale, chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques, doit adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activités pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie;

ATTENDU QUE la transmission au ministère de la Sécurité publique sera réalisée par la MRC de Témiscamingue, dans le cadre de son rapport régional annuel d'activité, d'ici fin février 2021, conformément aux directives du ministère;

Il est proposé par M^{me} Mélanie Roy et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville adopte le rapport d'activité incendie pour la période s'étendant du 25 novembre 2019 au 31 décembre 2020 (an 3) tel que présenté;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville transmette le rapport d'activité incendie (an 3) au responsable du rapport à la MRC de Témiscamingue afin qu'il puisse le transmettre au ministère de la Sécurité publique.

« Adopté »



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

8235-01-21

Demande de IDKO maison pour enseignes de stationnement

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de IDKO maison pour restreindre le stationnement sur la rue Saint-Jean-Baptiste Est à l'arrière du commerce où il y a réception de la marchandise;

ATTENDU QUE les camions qui livrent sont de 53 pieds et ont de la difficulté à reculer lorsqu'il y a des véhicules de stationner proche de l'entrée;

ATTENDU QUE les règles du MTQ sont 8 mètres de chaque côté de l'entrée;

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville posera des enseignes pour empêcher le stationnement de 9 h à 17 h du lundi au vendredi.

« Adopté »

8236-01-21

Mettre des barrages routiers en place

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville demande à M. François Legault, premier ministre du Québec, de mettre des barrages routiers;

ATTENDU QUE si plusieurs personnes d'autres régions touchées viennent, ça va accélérer la propagation du virus;

Il est proposé par M. Réjean Paquin et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville envoie une lettre au premier ministre du Québec, M. François Legault, pour l'installation de barrages routiers.

« Adopté »

8237-01-21

Attribution d'un mandat de services juridiques à Deveau Avocats – Outaouais

ATTENDU QU'en prévision de sa prochaine année budgétaire, le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a accepté l'offre de services juridiques du cabinet Deveau Avocats – Outaouais afin de répondre à ses besoins en cette matière;

ATTENDU l'offre de services du 4 janvier 2021 préparée à cette fin par Deveau Avocats – Outaouais;

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville retienne l'offre de services juridiques soumise par Deveau Avocats – Outaouais, laquelle se décrit comme suit :

- **Service offert** : Consultation téléphonique, à nombre d'heures illimité;
- **Personnes autorisées à consulter** : Le maire, la directrice générale/secrétaire-trésorière, l'inspectrice en bâtiment et en environnement;
- **Durée du contrat** : 1 an, à compter du 12 février 2021 jusqu'au 11 février 2022;
- **Coût forfaitaire** : 750 \$ par année, taxes en sus, incluant la révision des procès-verbaux;
- **Pour tous les autres mandats demandés** : Taux horaire de 210 \$ de l'heure.

« Adopté »

Note 1 : M. Simon Gélinas, maire, se retire de la salle du conseil pour les discussions et la décision, car il pourrait y avoir apparence de conflit d'intérêts.

Note 2 : M^{me} Aline Beauregard, conseillère numéro 4, présente le point suivant.

8238-01-21

Demande d'achat pour la gratte de ski de fond

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une offre de 100 \$ pour l'achat de la gratte de ski de fond;

ATTENDU QUE suite à la dissolution du Comité de ski de fond, il y a trois ans, cette gratte est à l'extérieur et non fonctionnelle. Cette gratte a été faite maison il y a 10 ans et a besoin de réparation pour être fonctionnelle (minimum de 100 \$ de pièces plus la main-d'œuvre);

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville vende la gratte de ski de fond, tel quel, pour la somme de 100 \$ à M^{me} Simone Duquet.

« Adopté »

Note 3 : M. Simon Gélinas, maire, revient à la salle du conseil pour la suite des discussions et décisions.

8239-01-21

Autoriser la vente du camion 6 roues

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a remis le camion 6 roues, car il ne passait plus l'inspection;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville pourrait le vendre environ 5 000 \$, car il y a des non-conformités qui doivent être réglées pour pouvoir le mettre sur la route;

Il est proposé par M. Gaétan Rocheleau et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à annoncer et vendre le camion 6 roues à un prix raisonnable;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Stéphane Fortin, directeur des travaux publics, à faire le transfert au bureau des licences.

« Adopté »

8240-01-21

Adoption du budget de l'Office municipal d'habitation pour l'année 2021

ATTENDU QUE l'Office municipal d'habitation de Lorrainville a déposé son budget 2021;

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le budget soumis par l'Office municipal d'habitation de Lorrainville pour l'année 2021 soit approuvé. La contribution de la municipalité de Lorrainville pour l'année 2021 est de 2 865 \$.

« Adopté »

8241-01-21

Demande d'appui pour la rénovation de la Maison des Jeunes du Témiscamingue

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a reçu une demande de la Maison des Jeunes du Témiscamingue située à Lorrainville pour la rénovation de leur bâtiment;

ATTENDU QUE le projet consiste à déposer une demande au Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse du Secrétariat à la jeunesse;

ATTENDU QUE les travaux demandés sont l'isolation, le changement des fenêtres et des portes, le remplacement du revêtement extérieur et la création d'une murale;

ATTENDU QUE la Maison des Jeunes du Témiscamingue s'engage à prendre un permis de rénovation 30 jours avant le début des travaux;



No de résolution
ou annotation



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

Il est proposé par M^{me} Aline Beauregard et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville appuie avec plaisir la démarche de la Maison des Jeunes du Témiscamingue.

« Adopté »

8242-01-21

Acceptation de l'offre d'achat pour le 25, rue Goulet, matricule 1546 65 9533

ATTENDU QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville a établi les prix pour les terrains municipaux à vendre par résolution numéro 7109-05-16 et a signé un mandat avec Proprio Direct;

ATTENDU QUE le coût du terrain pour le 25, rue Goulet est de 840 \$ et le coût des infrastructures est de 9 834,10 \$ ce que nous a offert M. Maxim Dumont, par l'entremise de Proprio Direct;

ATTENDU QUE l'offre d'achat numéro 78732 a été faite pour le numéro de lot 5 322 873, dont la superficie est 1 252,8 m² et le zonage est Ra115;

Il est proposé par M. Jacques Boucher et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville accepte l'offre d'achat de M. Maxim Dumont au prix de 840 \$ plus taxes pour le terrain et de 9 834,10 \$ pour les infrastructures;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville vende le terrain numéro de lot 5 322 873, tel quel, sans garantie légale;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville autorise M. Simon Gélinas, maire, et M^{me} Francyne Bleau, directrice générale/secrétaire-trésorière, à signer l'offre d'achat et à signer le contrat de vente chez la notaire Mireille Bourque;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville exige que M. Maxim Dumont construise une résidence (Ra115) dans les 24 mois de la signature, sinon le terrain sera rétrocédé, à 75 % du coût, à la municipalité, aux frais de l'acheteur et que cette condition se retrouve dans l'acte de vente;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville paye la commission à Proprio Direct à même le fonds d'administration suite à la réception d'une facture après que la vente soit enregistrée;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville exige que la demande de permis de construction incluant les plans et devis faits par un ingénieur ou un architecte soit remise 30 jours avant le début des travaux;

QUE le conseil municipal de la municipalité de Lorrainville exige un certificat d'implantation fait par un arpenteur-géomètre qui doit être remis avant le début de la construction.

« Adopté »

3389



No de résolution
ou annotation

Reporté

8243-01-21



MUNICIPALITÉ DE LORRAINVILLE
2, rue St-Jean-Baptiste Est, C.P. 218
Lorrainville (Québec) J0Z 2R0
Tél. : 819 625-2167 / Fax : 819 625-2380
lorrainville@lorrainville.ca
www.lorrainville.ca

**Appui aux commerces contre les achats groupés
gouvernementaux**

Reporté à une autre séance.

Deuxième période de questions (15 minutes)

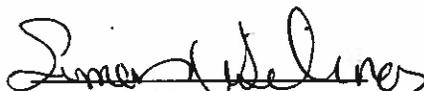
Deuxième période de questions (15 minutes). Il n'y a personne dans la salle. La séance ordinaire est tenue exceptionnellement sans la présence du public, en raison de la COVID-19, tel qu'autorisé en vertu de l'Arrêté ministériel 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux. Un avis public a été mis sur le site Web de la municipalité le 5 janvier 2021 afin que les citoyens puissent envoyer leurs questions avant 16 h 30 le 19 janvier 2021.

Levée de l'assemblée

Il est proposé par M. Alain Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

QUE l'assemblée soit levée. Il est 19 h 46.

« Adopté »


Simon Gélinas
Maire


Francyne Bleau, g.m.a.
Directrice générale/
secrétaire-trésorière

« Je, Simon Gélinas, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal. »

Le 11 février 2021 / fa